

Établi le : 14/06/2023

Validité maximale : 14/06/20



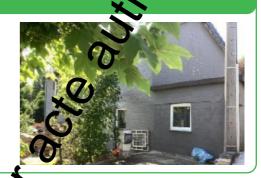
Logement certifié

Rue: Rue Thier du Moulin n°: 40

CP:4530 Localité: Villers-le-Bouillet

Certifié comme: Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



Performance éne

nergie primaire de ce La consommation théorique to45 622 kWh/an logement est de

Surface de plancher chauff

Consommation spécifique d'énergie primaire :410 kWh/m².an

 $A +++ E_{spec} \leq 0$

 $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$

Exigences PEB

Réglementation 2010

Performance moyenne du parc immobilier

wallon en 2010

 $255 < E_{spec} \le 340$

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$

 $425 < E_{\text{spec}} \le 510$

cateurs spécifiques

bins en chaleur du logement

moyens

faibles

minimes

erformance des installations de chauffage

insuffisante

satisfaisante

excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre

satisfaisante

excellente

Système de ventilation



Utilisation gies renouvelables

sol. therm

pompe à chaleur cogénération

Certificateur agréé n RTIF-P3-02176

Dénomination : CERTINERGIE SPRL

n°:59

CP: 4537 lité : Verlaine

Siège social : Rue Ha

Pays: Belgique

certi

Organisme de contrôle agréé Tel. 0800 82 171 - www.certinergie.be

Je déclare que utes les données reprises dans ce certificat sont protocole de collecte de données relatif à la conformes certification B en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16on du logiciel de calcul 3.1.4.

ournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration di peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de les indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mercionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui onnera cette formalité.

e plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Établi le : 14/06/2023

Validité maximale: 14/06/203



Volume protégé



Le volume protégé d'un logen ent reprend tous les espaces du logement que l'en souhaite protéger des déperditions thermiques que co soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle déligite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de l'electe des données défini par l'Administration

Description par le certificateur

Le volume protégé isolut tous les locaux de la maison, except la tave et le grenier.

Le volume protégique ce logement est de **341 m³**

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 15% cri. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explanée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO_2 (exprimers en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 111 m²



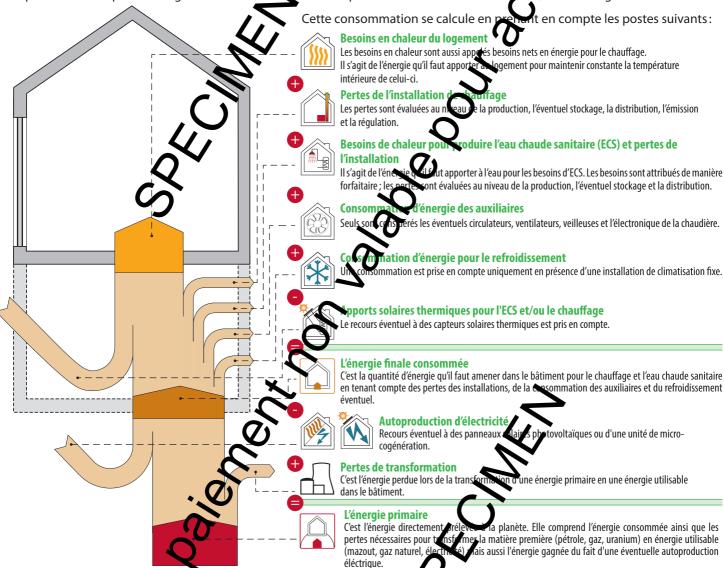
Établi le : 14/06/2023

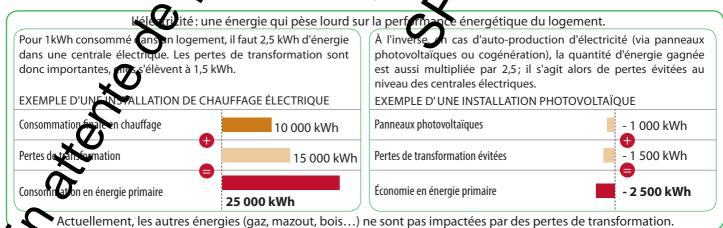
Validité maximale : 14/06/20



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout à volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux le résultat peut différer de la consommation éelle du logement.







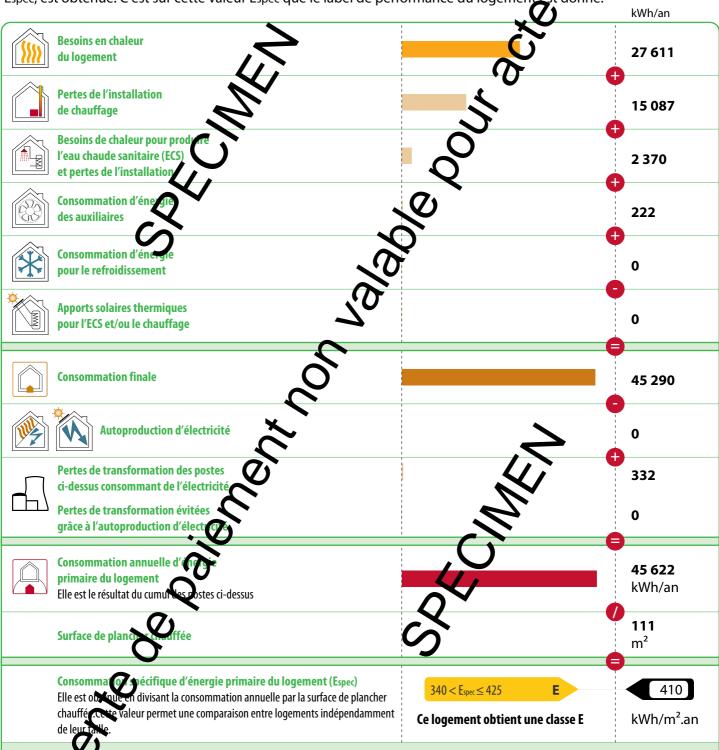
Établi le : 14/06/2023

Validité maximale: 14/06/203



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes le la dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétitique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consoit madon spécifique de ce logement est environ 2,4 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 14/06/2023 Validité maximale : 14/06/203



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificat au doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométiques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des sonnées liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obten les également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relatés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaultière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont géné alement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il étal t bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate (r	Références et descriptifs
Isolation thermique	Facture d'un entrepreneur	T2
Étanchéité à l'air	Pas de pre ve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Prequette signalétique	Date de la chaudière
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	24



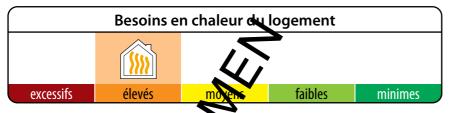
Établi le : 14/06/2023

Validité maximale : 14/06/203



Descriptions et recommandations -1-

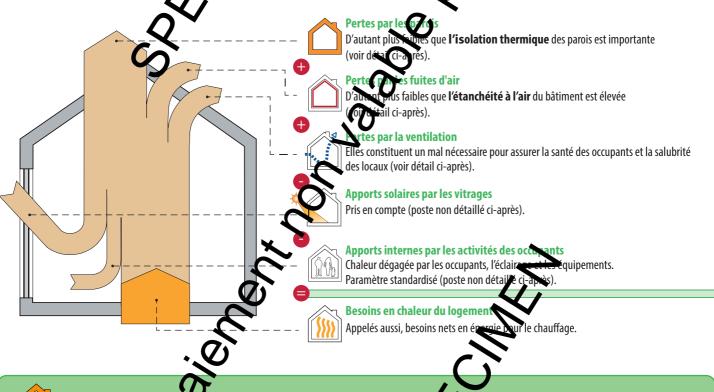
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.

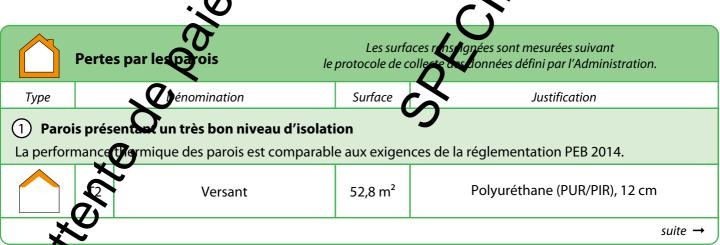




Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleer à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'issistion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports ola res et des apports internes.







Établi le : 14/06/2023

Validité maximale: 14/06/203



Descriptions et recommandations -2-

		•				
Les surfaces renseignées sont mesures suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.						
Туре	Dénomination	Surface	vis fication			
\sim	2 Parois avec un bon niveau d'isolation La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010.					
	P2 Roller	1,8 m²	Double vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Pan leau non isolé non métallique Châssis PVC			
	F11 DV Pvc	8,5 m ²	Oouble vitrage haut rendement - (U _g = 1,4 W/m².K) Châssis PVC			
_	3 Parois avec isolation insuffisante ou d'épaisseur inconpue. Recommandations : isolation à renforcer (si nécessaire après aveir vérifié le niveau d'isolation existant).					
		AUCDNE				
_	is sans isolation andations : à isoler.	20				
^	diludions : a isolci.	^				
	M1 Mur plein Appare	nt 96,1 m ²				
	P30 Porte CAVE Boly	1,6 m ²	Panneau non isolé non métallique Ausun châssis			
5 Parois dont la présence d'isolat offest inconnue Recommandations: à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).						
	T4 Plans rme	15,5 m²	Présence il comue d'un isolant de toiture qui n'était pas disible lors de la visite et pour lequel audune préuve acceptable n'a été fournie			
suite →						
	Se S	(



14/06/2023 Établi le :

Validité maximale: 14/06/203

Descriptions et recommandations -3-

	Pertes p	ar les parois - suite		aces renseignées sont mesures suivant vollecte des données défini pa l'Administration.
Туре		Dénomination	Surface	fication
	M4	Mur annexe	22,5 m²	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible ors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie
	M30	Mur ple fin CAVE	5,3 m ²	l'isolation du mur n'a pu être justifiée (constatation de visu ou documents de preuve)
	M40	Myzenterré	3,7 m ²	visolation du mur n'a pu être justifiée (cens) atation de visu ou documents de preuve)
	M41	Mur enterré	4,9 m ²	l'isolation du mur n'a pu être justifiée constatation de visu ou documents de preuve)
	M31	Mur plein CAVE		l'isolation du mur n'a pu être justifiée (constatation de visu ou documents de preuve)
	P1	Plancher sur sol	,3 m ²	l'isolation du plancher n'a pu être justifiée (constatation de visu ou documents de preuve)
	P2	Plancher sur cave	26,3 m ²	l'isolation du plancher n'a pu être justifiée (constatation de visu ou documents de preuve)
		Monopolo de la companya della companya della companya de la companya de la companya della compan		
7	Ø,			



14/06/2023 Établi le :

Validité maximale: 14/06/20



Descriptions et recommandations -4-

Pertes par les fuites d'air	3
Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtime réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'e rèduite.	
Réalisation d'un test d'étanchéité à Yeir ☑ Non : valeur par défaut : 12 m / r m ☐ Oui	`
Recommandations: L'étaricheité à l'air doit être assurée en continu sur l'entiè protégé et, principalement au liveau des raccords entre les différentes parois jonctions, percements car c'est là que l'essentiel des fuites d'airse situe.	

Pertes par ventilation

Votre logement n'est équipé d'aucun système de ventilation (voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation sont comptabilisées... Pourquoi?

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de emplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des per es de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces perit s, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation.

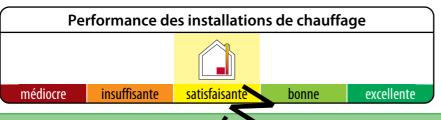
Système D avec récupération de chaleur	Centilation a demande	Preuses acc ca/acténsar	eptables It la qualité d'execution
☑ Non ☐ Oui	☑ Non □ Oui	Non Oui	
Diminu	on globale des pertes de ventilati	on .	0 %
Q		24	
© `		.X	
C)			
, O			
15			
W			9/14



Établi le : 14/06/2023 Validité maximale : 14/06/2031



Descriptions et recommandations -5-







Installation de chauffage central

Production	Chaudière, mazout, non à condensation, absence de label reconnu, date de fabrication : après 1990, régulée en 1° constante (chaudière maintenue constantment en température)
Distribution	Entre 2 et 20 m de conduites non-isolées traversant des copaces non chauffés
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec connes thermostatiques Absence le thermostat d'ambiance

Recommandations

La régulation en température constante de la chaudière est cès energivore : elle maintient en permanence la chaudière à haute température ce qui entraîne des déperdit à ls de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de demander à un chauffagiste d'en étudier les possibilités d'amélioration. Une régulation climatique avec sonde extérieure couplée à un thermostat d'ambiance est une solution optimale lorsqu'elle est techniquement réalisable.

Le certificateur a constaté que des conduites de chauffage situées en dehors des locaux chauffés ne sont pas isolées. Il est recommandé de les isoler afin d'éviter des dépenditions de chaleur inutiles.



Établi le : 14/06/2023

Validité maximale : 14/06/203 Wallonie

Descriptions et recommandations -6-



Rendement global en énergie primaire

Installation d'eau chaude santaire

Production avec si chaudière, mazout, couplée au chauffage des locaux, régulée en T° constante (chaudière maintenue constamment en température), fabriquée après 1990

Distribution Bain ou douche, plus de 5 m de conduite Evier de cuisine, entre 5 et 15 m de conduite

Recommandations:

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au mair s 1) cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chales. Inutiles. Il est donc recommandé de préfiére et d'éventuellement renforcer l'isolation.

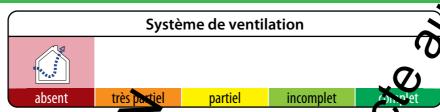


Établi le: 14/06/2023

Validité maximale : 14/06/203



Descriptions et recommandations -7-





Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est elle pour la santé des occupants et ibrité du logement.

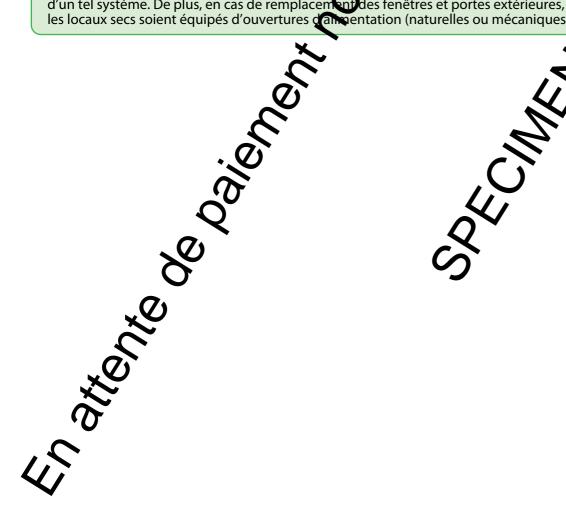
Le certificateur a fait le releve des dispositifs suivants.

Locaux secs	ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour C	aucun	Cuisine	aucun
Chambre	aucun	Salle de bain	aucun
Chambre	aucun	7	

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

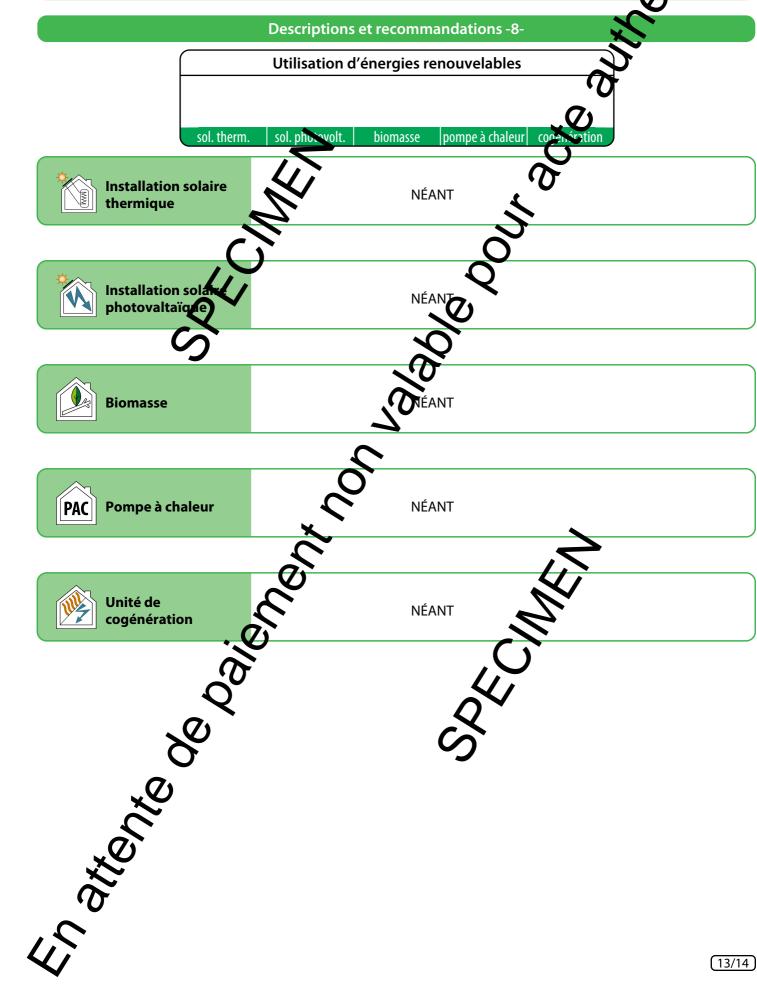
Recommandation : La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du

logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à Vair, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'annientation (naturelles ou mécaniques).





20230614006138 • Numéro: Établi le : 14/06/2023 Validité maximale: 14/06/2031





Établi le : 14/06/2023

Validité maximale: 14/06/203



Impact sur l'environnement

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Amélière la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de CO₂.

Émission annuelle de CO₂ du logement

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO₂

11-294 kg CO₂/an

11-294 kg CO₂/an

101 kg CO₂/m².an

1000 kg de CO_2 équivalent a rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pour aller pluctoin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de cé logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat Present une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un tertificateur PEB

- les quichets de l'énergie
- *-Jestie portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles potamment

- la liste des certificateurs acréés;
- les primes et avanta les jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de lor seils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des gui trets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer o du permis : NÉANT

Prix du certificat : 310 € TVA comprise